



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

18/07/2017



La Ministre

Paris, le 19.7.2017

CAB AB/YB/MP/D17-017758


Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs du 11 au 14 Janvier 2016 au centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille.

Comme vous le soulignez dans votre rapport, l'unité sanitaire fonctionne de manière satisfaisante.

Vous attirez cependant mon attention sur l'utilisation des moyens de contrainte et la présence de personnels pénitentiaires lors des consultations au cours des extractions médicales à l'hôpital. Ces décisions relevant du ministère de la justice, l'agence régionale de santé (ARS) de Provence Alpes Côte d'Azur a indiqué poursuivre le travail de concertation et de sensibilisation déjà engagé avec les services de l'administration pénitentiaire, afin de réduire au maximum le recours aux moyens de contrainte et limiter la présence de personnels pénitentiaires lors des extractions médicales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.


Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS07 SP
TÉLÉPHONE : 01.40.56.60.00